

Père Hugues d'Halluin
Paroisse Saint Vincent des Buis
8, rue Haute de la Gare
71390 Buxy

Aux députés et sénateurs de Saône et Loire :
Mme Josiane CORNELOUP – Lionel DUPARAY
M Aurélien DUTREMBLE – M. Benjamin DIRX
M. Eric MICHOUX – Mme Paulette MATRAY
M. Fabien GENET – Mme Marie MERCIER

Buxy, le 16 janvier 2026.

Objet : Loi sur la fin de vie

Madame, Messieurs les députés et sénateurs de Saône-et-Loire,

Je souhaite vous écrire et vous alerter concernant la loi sur la fin de vie qui est en préparation actuellement au Parlement et au Sénat.

Je suis prêtre et curé de paroisse de 17 villages autour de Buxy dans votre département. Je vous écris afin que vous puissiez écouter la voix de très nombreuses personnes qui souhaitent que cette loi comprenant l'euthanasie n'aboutisse pas.

Je tiens tout d'abord à vous dire que dans les deux dernières années j'ai successivement perdu, avec mes 4 frère et sœurs, mes deux parents dont ma mère - qui a été soulagée des souffrances de son cancer par des soins palliatifs - et qui est décédée de façon naturelle en ayant refusé des soins oncologiques au vue de l'avancement de sa maladie. En famille nous avons pu, tant avec mon père que ma mère, vivre pleinement leur départ, les entourer d'un soutien moral et humain et ils ont pu bénéficier des soins adéquats de soulagement de leurs souffrances sans que la question de l'euthanasie n'ait à se poser.

La loi qui risque d'autoriser l'euthanasie représente à mes yeux et à ceux de nombreuses personnes un important recul d'humanité mais également un affaissement du soutien que l'Etat doit aux citoyens. Il n'est pas possible de faire progresser le respect des personnes lorsque, plutôt que de les soulager de leur souffrance - par le développement des soins palliatifs - on leur signifie par une loi que leur vie n'a plus de valeur. Comme vous le savez les progrès de la médecine sont telles qu'il est aujourd'hui possible de soulager toute souffrance.

Je suis personnellement témoin en tant que prêtre, lors des nombreuses messes que je célèbre dans les EHPAD de ma paroisse (Sainte-Hélène, Saint Désert, Buxy, Jully lès Buxy), ou des visites que je fais à des personnes malades soit à domicile soit à l'hôpital de Chalon-sur-Saône que ce qui est le plus important n'est pas de proposer à une personne d'arrêter son processus de vie, mais -en la soulageant de ses souffrances- de la soutenir humainement afin qu'elle accepte sereinement sa maladie temporaire, son handicap, ou la fin même naturelle de sa vie.

Il m'apparaît comme anormal de recevoir - lors de la préparation des obsèques que je célèbre - des témoignages de familles recevant déjà à l'hôpital des propositions relatives à l'augmentation des doses de médicaments entraînant la mort, alors que l'on ne développe pas les soins palliatifs et le soutien humain. Une famille rencontrée dans les couloirs de l'Hôpital local m'a simplement dit : " *Nous avons autorisé l'augmentation des doses, X ne sera plus là dans deux jours*". Aucune personne et même des enfants ne peuvent recevoir le droit de disposer de la vie d'autrui, et de prendre des décisions graves et psychologiquement lourdes à porter. Je suis également le témoin que des enfants adultes accèdent déjà à des décisions d'abréger la vie de leurs parents : ces décisions s'apparentent régulièrement au souhait de supprimer leur propre souffrance psychologique face à la maladie d'autrui.

La loi sur la fin de vie n'est pas nécessaire : la loi Leonetti est là déjà adaptée à tout besoin : sédation profonde, pas d'acharnement thérapeutique

L'Etat se doit de son côté de proposer plus d'unités de soins palliatifs.

Si elle intègre l'euthanasie cette loi sera d'autre part un très mauvais message aux jeunes générations sur la valeur même de leur vie, sur ce qu'ils peuvent apporter individuellement et humainement autour d'eux et à la société. Le message envoyé par une telle loi aux générations montantes mais également aux personnes porteuses de handicap serait psychologiquement désastreux et montre combien l'État français se désengagerait de son rôle premier : être le signe qu'une communauté nationale entoure ses anciens, et les plus fragiles.

Je souhaite que vous preniez la mesure de la grave responsabilité que vous engagerez pour la France et les français si vous votiez cette loi, et si vous n'orientiez pas les solutions vers le développement des soins aux personnes.

Bien à vous,

Abbé Hugues d'Halluin